Image not found or type unknown

2 mois pour avoir une visite de reprise, quelles sont les actions possibles ?

Par **Dadidou42**, le **08/11/2019** à **19:35**

Bonjour,
J'ai été en arrêt maladie au départ pour un épuisement physique et morale assez prononcé pendant
un peu plus d'un mois, par la suite j'ai sollicité mon employeur une visite de reprise à la médecine de travail puisqu'elle est obligatoire dans mon cas.
Cependant, il a fortement tardé à en obtenir une, puisque j'ai dû attendre 2 mois avant de finalement l'obtenir... Fort heureusement ou presque, il avait dû le prévoir puisqu'il m'a directement mis en absence justifiée et payée.

Ma question concerne donc ce sujet là, quelles sont les actions que je peux entreprendre (indemnitées, prise d'acte,...) sachant que mon employeur a l'air de vouloir se débarasser de moi ?
Merci à vous pour vos réponses.

Copyright © 2025 Légavox.fr - Tous droits réservés